RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

numéro CM_251014_4

L'an deux mille-vingt cinq, le quatorze octobre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres				
en exercice	29			
présents	20			
exprimés	27			
vote				
pour	20			
contre	0			
abstention	7			

Présents:

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs:

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Nathalie ROCOPLAN, Claude LAATEB à Joana SINEGRE, Christian RICARDO à Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES à Damien ROUQUETTE.

Absentes:

Claude FERAL, Izia GOURMELON.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES

OBJET : Compte rendu annuel à la collectivité de la concession d'aménagement du centrebourg de Lodève par Territoire 34 pour l'année 2024

VU le Code de l'urbanisme et en particulier, les articles L.300-1 et suivants,

VU l'article L.300-5 du code de l'urbanisme et l'article L.1532-2 du code général des collectivités territoriales permettant à la collectivité concédante d'exercer son droit au contrôle comptable et financier,

VU la délibération n°20170418022 du conseil municipal du 18 avril 2017 relative à l'attribution à la Société Publique Locale (SPL) Territoire 34 du traité de concession d'aménagement pour l'opération de revitalisation du centrebourg de Lodève,

VU la délibération n°ML_CM_181106_09 du conseil municipal du 6 novembre 2018 relative à l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement pour l'opération de revitalisation du centre-bourg de Lodève,

VU la délibération n°ML_CM_181106_10 du conseil municipal du 6 novembre 2018 relative à la convention pour la redynamisation du cœur marchand du centre-bourg de Lodève avec la Communauté de Communes Lodévois et Larzac et EPARECA (devenu ANCT) signée le 21 février 2019,

VU la délibération n°CM_210706_3 du conseil municipal du 6 juillet 2021 relative à l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement pour l'opération de revitalisation du centre-bourg de Lodève,

VU la délibération n°CM_231121_06 du conseil municipal du 21 novembre 2023 relative à l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement pour l'opération de revitalisation du centre-bourg de Lodève,

CONSIDÉRANT que la Ville de Lodève a signé un traité de concession avec Territoire 34 pour un vaste projet de réhabilitation de son centre-bourg sur la période 2017-2027,

CONSIDÉRANT que le compte rendu d'activité d'une concession d'aménagement vise à :

- présenter une description de l'avancement de l'opération, sur le plan physique comme sur le plan financier,
- donner à la collectivité les moyens de suivre, en toute transparence, son bon déroulement,

- lui permettre de décider des mesures à prendre pour maîtriser son évolution,

CONSIDÉRANT que le bilan financier de l'année 2024 annexé à la présente délibération se traduit par un maintien du programme et de l'équilibre du bilan global tel que modifié en 2023 par l'avenant n°3 au traité de concession,

CONSIDÉRANT que le bilan financier global de la concession s'améliore de 204 k€ (passant de 9 490 k€ à 9 286 k€) en lien avec une baisse des dépenses prévisionnelles de coûts d'études et travaux et l'ajustement des recettes associées. L'aboutissement des sous-opérations des îlots RHI « Place du Marché » et « Saint-Pierre » permet d'aboutir au constat de coûts travaux maîtrisés. La progression de la sous-opération « commerces » permet également de constater des dépenses de travaux inférieures aux prévisions. Enfin une part importante de cette évolution concerne la sous-opération « îlot RHI Fleury » dont la passation des marchés de travaux permet d'ajuster à la baisse les coûts de la phase étude ainsi que le coût total prévisionnel des travaux. Les dépenses d'acquisition, d'honoraires techniques, ainsi que la rémunération de l'aménageur s'ajustent également à la baisse en cohérence avec la progression des opérations décrite précédemment alors que les frais financiers s'apprécient en revanche en légère hausse. Parallèlement, les prévisions de recettes s'ajustent également en légère baisse concernant l'opération « îlot RHI Fleury » dont il convient d'adapter les prévisions de recettes de commercialisation et de subvention.

Ouï l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) concédante de la concession d'aménagement du centre-bourg, par la SPL Territoire 34, pour l'année 2024 et ci-annexé à la présente délibération,
- ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-213401425-20251014-lmc117894-DE-1-1 Date de télétransmission : 15/10/25 Date de publication : 20/10/2025 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers :

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq Le Maire, Gaëlle LEVEQUE





OPERATION REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE LODEVE (OP. 10006)

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

AU 31/12/2024

Etabli: juillet 2025

Le présent compte rendu d'activité concerne l'opération de REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE DE LODEVE.

Il a été établi conformément aux dispositions des articles L. 300-5 du Code de l'urbanisme et L. 1523-2 et L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à la convention de concession.

Ce rapport vise à présenter

- une description de l'avancement de l'opération, sur le plan physique comme sur le plan financier,
- pour donner à la Collectivité les moyens de suivre, en toute transparence, son bon déroulement
- et lui permettre de décider des mesures à prendre pour maîtriser son évolution

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
1. PRESENTATION DE L'OPERATION	7
1.1. Informations administratives et contractuelles	7
1.2. Périmètre de la concession :	11
1.3. Rappel des documents d'urbanisme en vigueur	12
1.4. Programme - missions - prévisionnels	12
1.5. Enjeux du crac présenté	13
2. AVANCEMENT DE L'OPERATION	
2.1. CONJONCTURE / EVOLUTION DU PROGRAMME	
2.2. DEPENSES	
2.2.1. Etudes préalables et pré-opérationnelles – Montant = 224 K€ HT	
2.2.2. Acquisitions – Montant = 606 K€ HT	
2.2.3. Travaux à charge de l'aménageur – Montant = 5 950 K€ HT	
2.2.4. Honoraires techniques – Montant = 804 K€ HT	19
2.2.5. Rémunération de l'aménageur – Montant = 1.127K€ HT	20
2.2.6. Frais divers et Frais de commercialisation – Montant = 392 K€ HT	
2.2.7. Frais financiers – Montant = 192K€ HT	
2.3. RECETTES	
2.3.1. Produits des cessions – Montant = 2.902 K€ HT	
2.3.2. Participations – Montant = 1.433 K€ HT	
2.3.3. Autres recettes – Montant = 4 923 K€ HT	
2.3.4. Autres Produits – Montant = 24 K€ HT	27
2.4. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE ET PLAN PREVISIONNEL DE	
TRESORERIE	28
2.5. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE – DETAILS PAR SOUS OPERATION 29	ONS
3. PRE-FINANCEMENT	29
3.1. Préfinancement – emprunts et avances	
3.2. Situation de trésorerie	
4. PROPOSITIONS D'APPROBATIONS	29
Annexes:	
Liste des acquisitions et des cessions au 31/12/2024	
Autres Annexes :	
Bilans prévisionnels actualisés par sous opération	30

PREAMBULE

1. La Commune de Lodève met en œuvre depuis plusieurs années une démarche de revitalisation de son centre-bourg incluant des interventions sur les espaces publics et le réinvestissement de bâtiments patrimoniaux vacants pour accueillir des équipements publics, ceci afin de changer l'image de la ville et amorcer sa restructuration urbaine et économique. Le Lycée, la Maison des services publics, l'aménagement des boulevards et l'agrandissement de l'hôpital témoignent de ce réinvestissement du cœur de ville.

Cette démarche se poursuit et s'accompagne d'un programme de renouvellement urbain ambitieux portant sur le centre ancien de Lodève et inscrit au sein d'un périmètre dit « Politique de la Ville ».

La Commune de Lodève et la Communauté de communes Lodévois et Larzac ont, en effet, répondu conjointement à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville, afin d'accompagner de façon expérimentale la revitalisation des centres-bourgs. Leur candidature a été retenue en 2014, après examen par les services de l'État, parmi 300 territoires présélectionnés. Une convention cadre entre les partenaires a été signée en 2015. Elle reprend les objectifs et le programme d'action ci-après.

L'objectif de cette démarche est d'investir dans le retour de la population et des activités dans les centres villes afin de limiter l'étalement urbain et concentrer les services à la population en cœur de ville.

Le centre-ville de Lodève est concerné par cette problématique puisque son parc immobilier offre de petits logements qui ne correspondent plus aux besoins exprimés. On constate également une dégradation importante de certains immeubles dont la recomposition pourrait permettre de contribuer à l'attractivité du secteur et de répondre aux besoins et au confort et normes d'habitabilité des logements.

Des études de faisabilité ont mis en exergue la nécessité de développer une opération de restauration d'ampleur avec deux objectifs fondamentaux : conserver et restaurer un patrimoine bâti immobilier remarquable et permettre la reconquête démographique du centre-bourg qui compte 20 % environ de logements vacants.

Pour développer la mixité sociale, il apparaît également important de définir des catégories cibles de population susceptibles de s'installer en centre-ville et d'analyser leurs besoins, attentes, pratiques, etc afin d'y répondre au mieux en termes de typologie de logements, commerces et services, espaces publics...Pour cela, attirer une nouvelle population doit passer par une intervention globale sur l'habitat, les commerces et les équipements publics.

Cette nouvelle phase prioritaire de réinvestissement du cœur de ville doit s'articuler avec la redynamisation de la fonction commerciale portée par les Chambres de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture, le développement touristique et la création d'emplois engendrée par l'OZE Michel Chevalier.

La traduction de ces objectifs de développement et renouvellement urbain est aussi passé par l'approbation du PLUi sur la commune en mai 2024. En parallèle, l'étude ZPPAUP datée de 2009 s'est poursuivie et a permis l'adoption d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) renommée Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le projet de renouvellement urbain nécessite enfin une stratégie foncière afin de permettre un recyclage foncier favorisant la revitalisation du centre-bourg et l'implantation de populations nouvelles. Dans ce contexte, la Communauté de communes Lodévois et Larzac a conclu deux conventions de portage avec l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon, l'une incluant une veille foncière sur le périmètre « Politique de la ville » d'une durée de 6 ans et un portage foncier sur une durée de 3 ans, l'autre portant sur trois îlots identifiés dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) d'une durée de 8 ans.

La commune de Lodève et la communauté de communes du lodévois et Larzac ont également engagé la suite de l'AMI centre-bourg par la signature le 26 mars 2021 de la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain et par l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 16 juillet 2021. Elles engagent également dans un travail avec FOCCAL, foncière de la région Occitanie pour le soutien à la revitalisation commerciale et artisanale des centres-bourgs.

2. Le **traitement de l'insalubrité** constitue le premier axe d'intervention. Concernant le parc immobilier bâti du centre-bourg de Lodève, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac a fait réaliser en 2014 un diagnostic de l'habitat ancien dégradé.

Une convention « centre bourg de Lodève » a été conclue et une équipe de suivi-animation accompagne la collectivité dans la prise d'arrêtés d'insalubrités.

En complément de cette opération essentiellement incitative, la permanence dans le centre historique d'îlots bâtis très dégradés, non réhabilitables et en partie occupés ; le constat de la complexité et de la « dureté » opérationnelle prévisible pour la requalification de ces îlots, nécessite toutefois des opérations lourdes de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), ainsi que l'édiction de prescriptions de travaux obligatoires avec substitution par la puissance publique si nécessaire, ceci dans le cadre d'Opérations de Restauration Immobilière (ORI).

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac a donc déposé une demande de vérification de l'éligibilité et une demande de subvention portant sur des études de calibrage pour une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable (RHI) et de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI), dite RHI-THIRORI.

Après avis de la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne (CNLHI) en date du 2 Octobre 2015 la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac a été informée du financement de l'ANAH de 3 îlots sous RHI et de 9 immeubles sous THIRORI.

Une étude de calibrage a été lancée en avril 2016, dont les résultats ont permis de confirmer définitivement les périmètres par immeubles et secteurs définis par l'étude de faisabilité, en distinguant les périmètres sous procédure de RHI, des périmètres sous THIRORI; et d'ajuster le contenu programmatique de l'opération d'aménagement : suivi des procédures et prévention des risques juridiques, lancement ou poursuite des acquisitions, identification des démolitions et conservations, définition du programme de logements, définition des relogements/hébergements et de l'accompagnement social.

3. L'ensemble de ces démarches tend vers une **opération globale de renouvellement urbain, dite de «Revitalisation du centre-bourg de Lodève»**, laquelle poursuit les objectifs suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne, éradiquer l'insalubrité, remettre en état d'habitabilité les logements ;
- Améliorer l'attractivité résidentielle pour investir dans le retour de la population en centreville ou l'implantation de populations nouvelles et pour limiter l'étalement urbain ;
- Concentrer les services au sein du cœur de ville ;
- Requalifier le cadre urbain général, en particulier les espaces publics ;
- Dynamiser l'activité commerciale du centre bourg.

Au regard des objectifs énumérés à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, il s'agit :

- D'assurer le renouvellement urbain ;
- De lutter contre l'insalubrité et de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti ;
- De mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat ;
- D'organiser le maintien, l'extension et l'accueil des activités économiques ;
- Et de réaliser des équipements collectifs.

Afin de poursuivre ces objectifs d'un point de vue opérationnel, la collectivité a décidé d'engager les démarches menant à la création d'une opération d'aménagement sur le Centre bourg.

4. Cette opération d'aménagement porte sur un périmètre d'intervention correspondant à celui de la «Politique de la Ville».

A l'intérieur de ce périmètre, trois sites sont considérés comme prioritaires et recevront une action forte de l'Aménageur :

- Le secteur Fleury ;
- Le secteur Place du marché
- Le secteur Saint Pierre.

Secteurs auxquels s'ajoutent des emprises dans le diffus à l'échelle du périmètre de la concession.

D'autres secteurs pourront être intégrés au périmètre d'intervention au fil des opportunités foncières et des priorités qui seront définies par la Commune de Lodève.

Au vu de la complexité des éléments de programme identifiés et du niveau d'imbrication des différents mécanismes et procédures à engager, le conseil municipal a décidé de confier la gestion de l'opération à la société publique locale Territoire 34, spécialisée en matière d'aménagement et dont la ville est actionnaire.

1. Presentation de l'Operation

1.1. Informations administratives et contractuelles

La Commune de Lodève a décidé :

- Par délibération de son conseil municipal, en date du 22 Septembre 2014, d'approuver le principe de l'opération dite de revitalisation du centre-bourg de Lodève, à réaliser par l'intermédiaire notamment de procédures incitatives et coercitives adaptées aux enjeux urbains et immobiliers (OPAH, Restauration Immobilière, maitrise foncière, police administrative...) et de leurs financements adhoc (THIRORI/RHI notamment)
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 19/02/2015, d'approuver la convention d'AMI centre-bourg,
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 29 Mars 2016, d'autoriser le maire ou son représentant à mettre au point la concession d'aménagement et le bilan financier prévisionnel s'y rapportant avec la SPL TERRITOIRE34
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 04 Octobre 2016, d'organiser une concertation préalable à cette opération auprès des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées conformément aux dispositions de l'article L.103-2 4°) du code de l'urbanisme;
- Par délibération de son conseil municipal en date du 21 Mars 2017 de tirer le bilan de cette concertation et d'approuver les caractéristiques essentielles de l'opération d'aménagement ;
- Par délibération en date du 18 Avril 2017, de désigner la SPL Territoire 34 en qualité de Concessionnaire de l'opération d'aménagement et de lui confier, en application des dispositions des articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme et des articles L.1523-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

La concession d'aménagement est destinée à fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles l'Aménageur réalisera ses missions, sous le contrôle de la Collectivité en tant que concédant.

Le Traité de Concession d'Aménagement a été **signé le 23 mai 2017**, transmis au contrôle de légalité le 7 juillet 2017 et **notifié par la collectivité le 7 juillet 2017**. La durée du traité de concession a été fixée à **10 ans** à compter de sa date d'effet.

La Commune de Lodève a décidé :

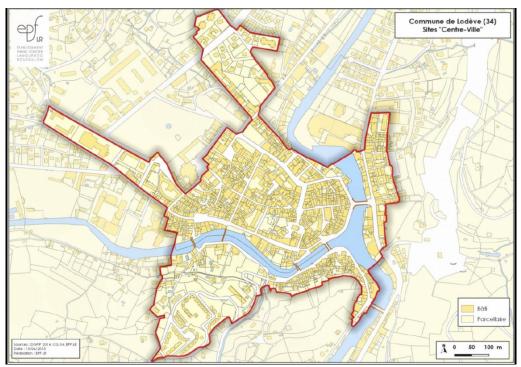
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 6 novembre 2018, d'approuver l'avenant n°1 au traité de concession pour l'opération de revitalisation du centre bourg de Lodève portant sur les éléments de programme et sur la participation financière de la ville de Lodève qui est réévaluée à 2 633 000 euros HT, et d'autoriser le maire à effectuer toutes démarches nécessaires à son exécution et à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférents.
 - L'avenant n°1 au traité de Concession d'Aménagement a été signé le 18 février 2019, transmis au contrôle de légalité le 18 mars 2019 et notifié par la collectivité le 19 mars 2019.
- Par délibération du son conseil municipal, en date du 6 Novembre 2018, et par délibération du conseil communautaire (CCLL), en date du 8 novembre 2018, d'approuver la convention qui a pour objet de formaliser les relations contractuelles entre la Ville de Lodève, la Communauté de communes Lodévois & Larzac et l'EPARECA en vue de la redynamisation du cœur marchand du centre bourg de Lodève
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 26 août 2019, d'approuver le **compte rendu annuel à la collectivité** de la concession pour la revitalisation du Centre Bourg de Lodève

réalisé par Territoire 34 de **l'année 2018** faisant apparaître un écart de la participation financière de la commune de $-1\,111\,000$ euros suite à l'avenant n°1 validé par délibération du Conseil municipal le 6 novembre 2018 et diminuant la participation à 2 633 000 euros HT.

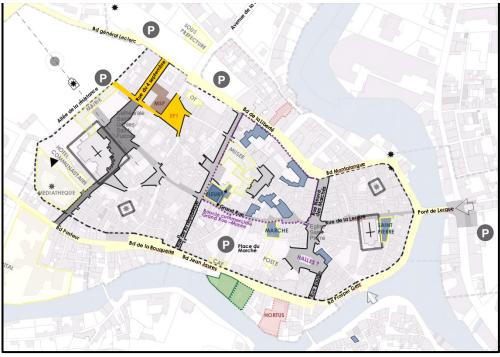
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 29 décembre 2019, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour la réalisation des actions 2019 de la programmation de la concession d'aménagement avec TERRITOIRE 34, d'un montant de 350 000 euros sur un montant global estimé de 1 399 000 euros et d'autoriser le maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 23 septembre 2020, d'approuver la convention de participation financière au traité de concession pour la revitalisation du centre bourg de la commune de Lodève, avec le Conseil Départemental de l'Hérault et la SPL Territoire 34, qui définit les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2020 du Conseil départemental de l'Hérault à la SPL Territoire 34.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 06 juillet 2021, d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la concession pour la revitalisation du Centre Bourg de Lodève réalisé par Territoire 34 de l'année 2019 et 2020.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 06 juillet 2021, d'approuver l'avenant n°2 au traité de concession pour l'opération de revitalisation du centre bourg de Lodève portant sur le montant et l'échéancier de versement de la participation financière de la commune ainsi que sur l'imputation des charges de l'aménageur.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 06 juillet 2021, d'approuver la convention de participation financière au traité de concession pour la revitalisation du centre bourg de la commune de Lodève, avec le Conseil Départemental de l'Hérault et la SPL Territoire 34, sollicitant une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault d'un montant de 450 000 Euros
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 07 décembre 2021, donnant un avis favorable à la vente par l'EPF Occitanie à la SPL Territoire 34 des parcelles AB452, AB453 et AB454 de l'ilot Fleury.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 27 septembre 2022 d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la concession pour la revitalisation du Centre Bourg de Lodève réalisé par Territoire 34 de l'année 2021.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 28 mars 2023, d'accorder une garantie d'emprunt concernant le financement de la trésorerie de la concession Territoire 34.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 26 septembre 2023 d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la concession pour la revitalisation du Centre Bourg de Lodève réalisé par Territoire 34 de l'année 2022.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 26 septembre 2023 d'approuver la troisième convention financière tripartite, Conseil Départemental de l'Hérault, Commune de Lodève et Territoire 34, au traité de concession.

- Par délibération de son conseil municipal, en date du 26 septembre 2023 d'approuver la vente par l'EPF Occitanie à Territoire 34 des biens sis sur les parcelles cadastrées AB452, AB453 et AB454.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 21 novembre 2023 d'approuver l'avenant n°3 au traité de concession pour l'opération de revitalisation du centre bourg de Lodève portant sur la participation de la collectivité et le nouvel échéancier de paiement de la participation.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 15 octobre 2024 d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la concession pour la revitalisation du Centre Bourg de Lodève réalisé par Territoire 34 de l'année 2023.
- Par délibération de son conseil municipal, en date du 15 octobre 2024 d'approuver le principe d'acquérir la parcelle AB453 avec quatre logements et des espaces communs en vente d'immeuble à rénover pour le prix de cent-trente-mille euros (130 000 €) selon les conditions réglementaires.

1.2. PERIMETRE DE LA CONCESSION :



Le périmètre d'intervention de la concession d'aménagement est celui de « Politique de la Ville ».



Le périmètre resserré du projet de revitalisation du centre-bourg de Lodève.

1.3. RAPPEL DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

Le règlement d'urbanisme applicable au 31/12/2024 est le RNU. Le PLUi a été arrêté le 30 mars 2024 et approuvé au 10 avril 2025

Il faut aussi souligner le règlement de SPR qui s'applique sur les projets et induit des avis conformes des ABF.

La Collectivité s'est assurée de la compatibilité de son projet avec les documents d'urbanisme en vigueur sur le secteur concerné, ou à défaut s'engage à adapter ou faire adapter les documents d'urbanisme (modification et/ou révision) aux fins de permettre la réalisation du projet dans les conditions prévues.

1.4. Programme - missions - previsionnels

Objet de la concession :

Traité de concession initial (notification 07/07/2017) :

- O INTERVENTION SUR LE VOLET HABITAT/ RHI:
 - Mise en place de dispositifs et procédures incitatives et coercitives adaptées aux enjeux urbains et immobiliers (OPAH, Restauration Immobilière, maitrise foncière, police administrative...) et de leurs financements adhoc (RHI notamment)
 - Restructuration/réhabilitation ou démolition d'immeubles,
 - Lutte contre l'insalubrité,
 - Action foncière en lien notamment avec l'EPF Languedoc-Roussillon,
 - Actions de relogement,
 - Commercialisation d'immeubles,
- REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS: Afin de compléter ces actions de restructuration immobilière, la concession a également pour objet d'intervenir sur des espaces publics à requalifier, et notamment permettre le traitement de la place Alsace-Lorraine attenante à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Avenant n°1 (notification 19/03/2019) :

- SUPPRESSION DE L'EXPLOITATION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
- o INTERVENTION SUR LE VOLET HABITAT/ THIRORI : Etudes pré-opérationnelles nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de l'ANAH
- O INTERVENTION SUR LE VOLET COMMERCIAL :
 - Etudes pré-opérationnelles
 - Action foncière / acquisition
- INTERVENTION SUR LE VOLET DIFFUS: Action foncière pour l'acquisition de biens immobiliers situés sur le périmètre de l'opération de revitalisation du centre bourg de Lodève

Avenant n°2 (notification 07/07/2021) :

- INTERVENTION SUR LE VOLET HABITAT/ THIRORI : réduction des cibles au 15bd Liberté
- o INTERVENTION SUR LE VOLET COMMERCIAL : précision sur les locaux identifiés et les attendus par local ainsi que sur les éléments financiers afférents.
- SUPPRESSION INTERVENTION SUR LE VOLET DIFFUS
- SUPPRESSION INTERVENTION SUR REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Avenant n°3 (notification 21/11/2023) :

o Pas de modification du programme prévisionnel d'intervention

Missions du concessionnaire :

Pour la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'opération d'aménagement concédée, l'Aménageur devra prendra en charge les tâches suivantes :

- a) Acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que les droits mobiliers compris dans le périmètre de l'opération, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans l'opération; Il est précisé que les acquisitions par l'aménageur auprès de la Collectivité concédante et/ou de l'EPF seront réalisées à la demande de l'aménageur en fonction de l'avancement de l'opération et limitées aux biens qui seront strictement nécessaires à la réalisation de l'opération. Afin de ne pas alourdir le montant des dépenses de l'opération, ne seront pas acquis par l'Aménageur les biens susceptibles de faire l'objet d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public ou privé communal; L'Aménageur pourra le cas échéant solliciter la Commune afin qu'elle obtienne auprès de la collectivité titulaire du droit de préemption la délégation à son bénéfice du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre.
- b) Gérer les biens acquis et, le cas échéant, assurer le relogement des occupants de bonne foi, indemniser ou réinstaller les commerçants, artisans ou autres bénéficiaires de droits, les informer sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier;
- c) Procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet ;
- d) **Démolir** les bâtiments existants dont la démolition est nécessaire pour la réalisation de l'opération d'aménagement;
- e) Mettre en état et aménager les sols et réaliser les équipements d'infrastructures et de superstructure propres à l'opération destinés à être remis après leur achèvement à la Collectivité concédante, ou aux autres collectivités publiques ou groupement de collectivités intéressés, aux associations syndicales ou foncières, ainsi qu'aux concessionnaires de service public;
 - D'une manière générale, **réaliser ou faire réaliser** tous les travaux et équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, intégrés au programme de l'opération et en conformité avec le bilan prévisionnel de l'opération
- f) Céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer; mettre en place des moyens efficaces pour assurer leur commercialisation dans les meilleures conditions possibles; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs potentiels; préparer et signer tous les actes nécessaires;
- g) Assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération ;

1.5. ENIFLIX DIL CRAC PRESENTE

En application des dispositions des articles L. 300-5 du Code de l'urbanisme, L. 1523-2 et L. 1523-3 du Code général des collectivités Territoriales, le concessionnaire doit fournir chaque année à la collectivité concédante, un compte-rendu, présentant l'avancement physique et financier de l'opération à une date donnée ainsi qu'une projection de son déroulement jusqu'à sa réalisation finale.

Ce document doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante du concédant dans un délai de trois mois de sa réception.

Le présent CRAC est établi au 31 décembre 2024.

2. AVANCEMENT DE L'OPERATION

2.1. CONJONCTURE / EVOLUTION DU PROGRAMME

L'année 2024 est caractérisée par la poursuite opérationnelle des sous-opérations RHI PLACE DU MARCHE, RHI FLEURY, RHI SAINT PIERRE et Réhabilitation des COMMERCES avec notamment :

Gouvernance du projet :

- 1 Comité Technique (30/05)
- o Tenue de points opérationnels bimensuels.

10006.1 – RHI - Ilot SAINT PIERRE :

- Suivi et avancement des travaux de réhabilitation des 3 logements
- o Signature des actes de vente en VIR pour la cession des logements
- Obtention d'une GFA
- Réalisation des raccordements concessionnaires (eau, assainissement, ENEDIS, Fibre Optique)
- Réception de l'ouvrage et levée des réserves
- Livraison aux acquéreurs dans les temps (septembre 2024)

Perspectives 2025 : Demande et obtention du solde de la subvention VIR ANAH, Demande d'acompte n°4 sur la convention ANAH RHI commune avec FLEURY, Réalisation des DGD entreprises, Suivi de la GPA et levée.

10006.2 – RHI - Ilot PLACE DU MARCHE :

- DGD des marchés travaux et marché MOE
- Levée de la GPA

Perspectives 2025 : Installation ASL, vote de la régularisation foncière et organisation des cessions, fin GPA, demande solde ANAH RHI

10006.3 – RHI - Ilot FLEURY :

- o Réalisation des études APD (février 2024)
- Mise en place d'une démarche de commercialisation (habitat groupé) / accompagnement HAB FAB / modification plans APD (mai 2024)
- o Dépôt du permis de construire (juillet 2024)
- o Réalisation du dossier PRO/ DCE (septembre 2024)
- Lancement des consultations travaux + négociations + attribution des premiers lots et relances des lots infructueux
- Consultation et attribution OPC
- Lancement d'une commercialisation « classique » après échec de la démarche habitat groupé.

Perspectives 2025 : Signatures PUV pour 50% à 100% des lots, Signature actes authentiques pour 40% des lots, attribution des lots infructueux, Démarrage et avancement travaux, Livraison des logements prévue pour novembre 2026

o 10006.4 – THIRORI - Liberté:

- L'intervention sur le volet THIRORI n'est pas considérée comme prioritaire par le concédant;
- Une étude d'opportunité portant sur l'immeuble « Maison de la Presse » a été réalisée et remise au concédant en 2022
- 10006.6 Diffus complémentaire : Elément de programme supprimé par avenant N°2 au traité de concession
- 10006.7 Espace santé: Elément de programme supprimé par avenant N°1 au traité de concession
- 10006.8 Espaces publics : Elément de programme supprimé par avenant N°2 au traité de concession

o 10006.9 – Volet commercial :

- Parfumerie et Brocante :
 - Finalisation des travaux, Réception et levée des réserves
 - Vente à l'ANCT et livraison
- Icare :
 - Relance administrateur judiciaire de la copropriété pour clarification de la situation
 - Réalisation d'une phase ESQ pour cette opération
- Mercerie :
 - Organisation d'une AG de copropriété pour validation des travaux par les copropriétaires
 - Études PRO/DCE, lancement des consultations entreprises, négociations et attribution marchés de travaux.

Perspectives 2025 : Réalisation et finalisation des travaux du local 16 gd rue - Ex.Mercerie + livraison + signature vente à terme avec l'ANCT; Continuer à faire pression sur l'administrateur judiciaire du 20 gd rue — Ex ICARE pour qu'il honore ses missions. Préciser les scénarii ICARE. Faire une demande d'acompte dans le cadre de la convention FRLA.

2.2. DEPENSES

2.2.1. ETUDES PREALABLES ET PRE-OPERATIONNELLES — MONTANT = 224 K€ HT

Etudes réalisées au 31/12/2024 = 182 K€ HT

Au cours de l'exercice 2024, les études suivantes ont été réalisées :

o Sous-opération 10006.3 : Diagnostics amiante toiture et étude géotechnique

Etudes restant à réaliser au 31/12/2024 = 42 K€ HT

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global études (K€ HT)	240	224	-16

L'ajustement du montant des études préalables et pré-opérationnelles s'explique :

- Baisse de l'enveloppe étude provisionnée pour la sous opération Fleury qui est désormais passée en phase travaux

2.2.2. Acquisitions - Montant = 606 K€ HT

Le programme des acquisitions décrit dans la concession et ses avenants porte sur :

- Les immeubles des trois secteurs relevant des financements RHI : SAINT PIERRE + PLACE DU MARCHE + FLEURY ;
- Les locaux commerciaux identifiés pour un total de 760m² traités. En plus des deux locaux commerciaux situés au RDC des deux sous-opérations PLACE DU MARCHE et FLEURY, quatre locaux commerciaux ont été identifiés et sont pris en compte dans la sous opération COMMERCE :
 - o 20 Grand Rue (ex magasin ICARE) parcelle AB 522
 - o 1 rue Fleury (ancienne parfumerie) parcelle AB 492
 - o 6 Grand rue (brocante) parcelle AB 492
 - 16 Grand rue (Mercerie) parcelle AB420

La liste des biens fixant le périmètre des acquisitions est en annexe du présent CRAC.

Acquisitions réalisées au 31/12/2024 – 100% des parcelles RHI + 100% des locaux commerciaux : 550 k€

10006.1-SAINT PIERRE: un arrêté de DUP a été pris le 31/10/2018. Cet arrêté de DUP vaut arrêté de cessibilité. Le tribunal de Grande Instance de Montpellier a ensuite pris 7 ordonnances d'expropriation concernant cet îlot le 31/05/2019. L'acte de dépôt des ordonnances d'expropriation ainsi que le traité d'adhésion ont été signé le 10/12/2019. Le montant des acquisitions concernant la sous-opération SAINT PIERRE correspond à :

- Le montant de l'acquisition de l'immeuble AB188 conformément au jugement de l'expropriation rendu par le Tribunal Judiciaire de Montpellier le 23 novembre 2022 fixée à 1750€
- Le montant de l'acquisition de l'immeuble AB 186 auprès de la SCI SUNIA (traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation délivrée à son encontre signé le 16/12/2019), 35100€
- Le montant de l'acquisition de l'immeuble AB187 conformément au jugement de l'expropriation rendu par le Tribunal Judiciaire de Montpellier le 19 octobre 2022 fixée à 1600€
- Les frais annexes et frais de relogement
- 10006.3- FLEURY: Le montant des acquisitions concernant la sous-opération FLEURY correspond à:
 - o frais de relogement des anciens locataires de l'îlot FLEURY;
 - o la valeur d'acquisition du bien : 239 353€
 - o les frais de portage foncier engagés par l'EPFO durant la période de portage :
 54 311.74€
 - Les travaux de mise en sécurité engagés par l'EPFO durant la période de portage :
 27 850,50€ de travaux
 - La minoration foncière d'un montant de -201 767€ (soit le taux plafond de 80% du prix de revient) octroyée sur demande par l'EPFO en contrepartie de la production de logements en VIR ANAH en secteur ORT.
 - Des frais annexes (notaire, portage T34, assurance, etc.)

10006.9- COMMERCES :

- 20 Grand Rue (ancien magasin ICARE) parcelle AB 522 Acte signé le 03/12/2020 avec la SCI VEVA KS – 55 k€ et frais
- 6 grand rue (ancienne parfumerie) parcelle AB 492 Acte signé le 02/09/2020 avec
 M. BRUN 36 k€ et frais
- 6 gd rue (ancienne Brocante) parcelle AB492 Acte signé le 14/06/2022 avec Mme
 ROQUE-ROCA 55k€ et frais
- 16 Grand Rue (ancienne mercerie) parcelle AB 420 Actes signés le 15/09/2023 2
 LOTS 136k€ et frais

Acquisitions restant à réaliser au 31/12/2024 : 56 K€ HT

Il n'est plus prévu aucune nouvelle acquisition dans le périmètre actuel de la concession. Les montant restants sur ce poste correspondent aux frais de portage des locaux (frais de copropriété, frais d'administration judiciaire) et notamment les frais (quote part des diagnostics et des travaux) conséquence des désordres structurels du 20 gd rue (Local ICARE).

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global des acquisitions (K€ HT)	615	606	-9

L'écart constaté sur le montant des acquisitions s'explique par notamment :

o Ajustement des frais d'acquisition au réél constaté pour l'opération FLEURY (-9k€)

2.2.3. TRAVAUX A CHARGE DE L'AMENAGEUR - MONTANT = 5 950 K€ HT

Travaux à charge de l'aménageur réalisés au 31/12/2024 : 2 800 K€HT

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses de ce poste correspondent à :

10006.1 : SAINT-PIERRE : travaux de construction

o 10006.9 – COMMERCES: travaux de construction

Travaux à charge de l'aménageur restant à réaliser au 31/12/2024 : 3 150 K€HT

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global des travaux à charge de l'aménageur (K€ HT)	6 072	5 950	-122

La diminution du montant des travaux à charge de l'aménageur s'explique par :

- 10006.1 St Pierre : (-25k€) baisse des imprévus suite réception (juillet 2024) et absence de surprise majeure en chantier
- o 10006.2 Pl du Marché : (-15k€) Ajustement suite établissement des DGD suivant montant réel des révisions et application d'une pénalité au lot GO.
- o 10006.3 Fleury: (-55k€) Ajustement du montant suite à l'attribution des marchés travaux. Une provision imprévu / révision relativement prudente (16%) est prise en compte pour ce chantier
- 10006.9 : (-28k€) Ajustement suite attribution des marchés travaux pour le local « ancienne Mercerie » au 16 gd rue + constat de frais concessionnaires moins élevés que provisionnés.

2.2.4. Honoraires techniques – Montant = 804 K€ HT

Honoraires techniques réalisés au 31/12/2024 : 519 K€HT

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses de ce poste correspondent principalement aux honoraires techniques de :

- Sous-opération 10006.1 SAINT PIERRE : frais de MOE, BC, CSPS, OPC, Géomètre
- Sous-opération 10006.2 PLACE DU MARCHE : DGD MOE
- Sous opération 10006.3 FLEURY : missions APD/PRO/ACT/DCE MOE, BC,
- Sous opération 10006.9 COMMERCES: Frais MOE, BC, CSPS, Géomètre sur Brocante, Parfumerie et Mercerie + référé préventif Mercerie

Honoraires techniques restant à réaliser au 31/12/2024 : 284 K€HT

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global des honoraires techniques (K€ HT)	853	804	-50

L'ajustement du montant du poste « Honoraires Techniques » s'explique par :

- 10006.2 PL du MARCHE : (-5k€) ajustement des honoraires MOE suite établissement du DGD MOE pour cette opération.
- 10006.3 FLEURY: -30k€ Ajustement des honoraires sur travaux suite avenant forfait définitif MOE et attributions des marchés (BC, CSPS, OPC) + (-11k€) référé préventif moins onéreux que provisionné.

2.2.5. REMUNERATION DE L'AMENAGEUR — MONTANT = 1.127K€ HT

Rémunération perçue au 31/12/2024 : 754 K€HT

Rémunération restant à percevoir au 31/12/2024 : 365 K€HT

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global de la rémunération aménageur (k€ HT)	1.127	1.119	-8

L'ajustement du montant de la rémunération de l'aménageur s'explique par l'ajustement mécanique de la rémunération sur dépense consécutive d'une diminution globale des dépenses sur la concession.

2.2.6. Frais divers et Frais de commercialisation – Montant = 392 K€ HT

Frais divers et frais de commercialisation réalisés au 31/12/2024 - 123 k€ HT

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses de ce poste correspondent principalement :

- A la mise en place d'une mission d'accompagnement à l'habitat groupé pour l'opération FLEURY.
- Aux honoraires de commercialisation des appartements de l'ilot St Pierre.
- A la prime d'assurance GFA pour St Pierre

- Aux taxes foncières constatées pour le patrimoine en gestion Territoire 34 à date.

Frais divers et frais de commercialisation restant à réaliser au 31/12/2024 - 270 K€HT

NOTA: Une incertitude demeure sur les différentes sous opérations quant au paiement ou non de la PFAC. En l'absence de visibilité sur le fait d'être assujetti et sur le montant de cette PFAC, une provision « intermédiaire » a été prise.

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global des frais divers et de commercialisation (k€ HT)	404	392	-11

L'écart s'explique par :

o 10006.3 : -11 k€, ajustement des montants d'assurance DO/TRC et GFA et ajustement des provisions sur frais de commercialisation au regard de la nouvelle assiette d'opération.

2.2.7. Frais financiers - Montant = 192K€ HT

Frais financiers réalisés au 31/12/2024 - 89 K€ HT

Ce montant correspond aux frais financiers sur court terme et sur emprunts engagés sur l'opération.

Frais financiers à réaliser au 31/12/2024 - 103 K€ HT

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global des frais financiers (k€ HT)	179	192	+13

L'écart s'explique par :

Une évolution des frais financiers court terme qui se montent à 140k€ (+13k€) et des frais financiers sur emprunts à 52k€ (+0k€).

L'emprunt de 1 M€ sur 36 mois contracté en 2023 pour couvrir les besoins de trésorerie de l'opération Place du Marché est quasiment totalement remboursé.

L'opération Fleury dont les travaux débutent mi 2025 génère un déficit de trésorerie sur une durée trop courte pour pouvoir mobiliser un nouvel emprunt. Une discussion est à mener avec les partenaires bancaires pour envisager une ligne de trésorerie.

Pour mémoire, le taux moyen considéré pour calculer les frais financiers court terme est de 3,7% ce qui est relativement optimiste.

2.3. RECETTES

2.3.1. PRODUITS DES CESSIONS - MONTANT = 2.902 K€ HT

Cessions réalisées au 31/12/2024 : 1.504 K€ HT

Au cours de l'exercice 2024, les recettes de ce poste correspondent principalement :

- Vente des logements de l'opération St Pierre
- Vente des deux commerces « ex.Parfumerie » et « ex. Brocante »

Cessions restant à réaliser au 31/12/2024 : 1.398 K€ HT

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global du produit des cessions (k€ HT)	2 989	2 902	-87

Les produits prévisionnels de cessions évoluent de la manière suivante :

- 10006.3 FLEURY :
 - -79k€ ajustement du montant de cession au terme de la réalisation des plans de vente avec une surface vendue légèrement moins élevée qu'escompté et prise en compte d'une provision sur le montant des cessions en raison de la réalité du marché et la difficulté à céder les logements au prix escompté (PM : 1650€TTC/m²)
 - -5k€ ajustement du montant de cession au terme de la réalisation des plans de vente avec une surface vendue légèrement moins élevée qu'escompté
- 10006.9 Commerces : (-3k€) ajustement du montant de cession au réel de le vente (Brocante et Parfumerie)

2.3.2. PARTICIPATIONS - MONTANT = 1.433 K€ HT

Participation du concédant :

Compte tenu de l'avenant n°3, la participation de la commune à l'opération est établie à hauteur de 1.433 K€.

Participation versée au 31/12/2024 : 901 K€ HT

Participation restant à verser au 31/12/2024 : 532 K€ HT

Le montant de la participation sera versé à l'opération dans le respect de l'échéancier ci-dessous :

Année	Déjà perçue	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Participation k€	635	266	266	266	0	1 433

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global (K€ HT)	1.433	1.433	0

2.3.3. Autres recettes - Montant = 4 923 K€ HT

Les autres recettes de l'opération de revitalisation du centre bourg de LODEVE sont constituées par :

- Les subventions ANAH accordées courant 2018 au titre de la résorption de l'habitat insalubre irrémédiable (RHI) pour l'ilot PLACE DU MARCHE d'une part et pour les îlots SAINT PIERRE et FLEURY d'autre part; à noter que ces subventions sont des plafonds de crédits réservés au titre d'un déficit d'opération restant à justifier. A date du présent CRAC, les hypothèses inscrites sont:
 - o 10006.2 PLACE DU MARCHE:
 - Montant convention CNLHI = 291 k€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2023) = 198 k€
 - Hypothèse retenue (CRAC 2024) = inchangé à 198 k€
 - o 10006.1 SAINT PIERRE & 10006.3 FLEURY :
 - Montant CNLHI = 1 686 k€ + 35 k€ = 1 721 k€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2023) = 1 686€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2024) = inchangé
 - Hypothèse retenue St Pierre : 486k€ (-20 k€)
 Hypothèse retenue Fleury : 1 200 k€ (+20k€)
- o Une participation du Conseil Départemental à hauteur de **1100 k€** (+0k€) :
 - 350 k€ ont été versés sur l'exercice 2020 dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre la Ville de Lodève, le Conseil Départemental et Territoire 34;
 - o 450 k€ ont été versés au cours de l'exercice 2021 dans le cadre d'une seconde convention tripartite.
 - 300 k€ ont été confirmés dans le cadre d'une troisième convention tripartite signée en 2023

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la participation accordée par le Conseil Départemental par sous opération

Sous opération	Montant	Montant	Montant	Montant Total	Taux global
30us operation	Convention n°1	Convention n°2	Convention n°3	Subvention	financement

				Département	CD34
10006.2-RHI Place du marché	325 232 €	258 460 €		583 692 €	
Programme d'actions	Part réhabilitation	Part complémentaire réhabilitation		Cout global sous opération	28%
Montant assiette	1 300 000 €	788 000 €		2 088 000 €	
10006.3-RHI Fleury	14 510 €	-		14 510 €	
Programme d'actions	Etudes pré opérationnelles			Etudes pré opérationnelles	25%
Montant assiette	58 000 €			58 000 €	
10006.9-					
Commerces	10 258 €	52 500 €		62 758 €	
Programme d'actions	Etudes pré opérationnelles	Acquisitions		Etudes + acquisitions	18%
Montant assiette	41 000 €	300 000 €		341 000 €	
10006.1-RHI Saint					
Pierre	-	139 040 €	300 000€	439 040 €	
Programme d'actions		Etudes et travaux de démolitions	Travaux de réhabilitation	opération	46%
Montant assiette		250 000 €	712 000 €	962 000 €	
TOTAL	350 000 €	450 000 €	300 000 €	1 100 000 €	
TOTAL Programme d'action Taux de	1 399 000 €	1 338 000 €	712 000 €	3 449 000 €	32%
financement par convention	25%	33%	42%		

- Une subvention dans le cadre du « plan façade » piloté par la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac,
 - o de 66 k€ (+0k€) au titre de la sous opération 10006.2 PLACE DU MARCHE.
- Une subvention obtenue (CONVENTION N°00042) auprès de l'ANCT au titre du fonds de revitalisation des locaux d'activités (FRLA) à hauteur de 659 117k€; à noter que ce montant est un plafond de crédit réservé au titre d'un déficit d'opération restant à justifier :
 - Montant convention = 659 117k€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2023) = 658 k€
 - Hypothèse retenue et portée au bilan (CRAC 2024) = 639k€ (-19k€)

- D'une subvention obtenue (convention N°21 038 873 80 du 20/12/2022) auprès de la préfecture de Région au titre du fonds friche – volet recyclage foncier pour un montant de 241 762€
 - Montant convention = 241 762€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2023) = 242k€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2024) = 242k€ (+0k€)
- o D'une subvention obtenue (convention N°EJ2104155080 du 23/10/2023) auprès de la préfecture de Région au titre du fonds vert AXE 3 d'un montant de 460 324 €
 - Montant convention = 460 324 €
 - Montant porté au bilan (CRAC 2023) = 460k€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2024) = 460k€ (+0k€)
- D'une subvention obtenue (convention N°23011843 du 14/05/2024) auprès du Conseil Régional Occitanie au titre des travaux de démolition, dépollution, remise en état et réhabilitation de l'ilot FLEURY d'un montant de 420 000 €
 - Montant convention = 420 000 €
 - Montant porté au bilan (CRAC 2023) = 420 k€
 - Montant porté au bilan (CRAC 2024) = 420 k€ (+0k€)
- o D'une subvention envisagée au titre de la vente en VIR ANAH des logements produits sur les opérations 10006.1 ST PIERRE et 10006.3 FLEURY d'un montant de :
 - Montant attribué par le CLAH du 31/07/2023 au titre du dossier n°034028367 relatif à l'opération 10006.1 ST PIERRE : 53 559€
 - Montant estimé pour le dossier restant à déposer au titre de l'opération 10006.3 FLEURY : 163k€ (+3k€)
- Prise en compte d'une provision pour risque de non perception en leur totalité et au plafond conventionné des subventions escomptées sur la sous-opération 10006.3 FLEURY : -106k€ (-106k€)

Subventions perçues au 31/12/2024 : 2.770 K€

Subventions restant à percevoir au 31/12/2024 : 2.153 K€

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global (k€ HT)	5.045	4 923	-122

Les écarts sont explicités dans le détail des différentes subventions présenté supra.

2.3.4. Autres Produits - Montant = 24 K€ HT

Analyse des écarts éventuels

	Dernier bilan approuvé	Nouveau bilan	Ecart
Montant global (k€ HT)	24	28	+4

Les écarts sont explicités par :

- +4k€: produits financiers sur trésorerie d'opération obtenus

2.4. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE ET PLAN PREVISIONNEL DE TRESORERIE

			& 3	CR AME10006 LODEVE CONSOLIDATION Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024	NSOLIDA TION é au 31/12/2024				10/07/2025 12:08 Chiffres en K€ Sylvain SAUDO
TERRITOIRE 34	Bilan	Réalisé	Fin 2023	2024	2025	2026	2027	Bilan	
Intitulé	Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart
RESULTAT	-	186	295	-109	-838	418	234	1	
DEPENSES	9 490	5 017	3 876	1 141	1 788	2 177	304	98 786	-204
10 ET UDES PEALABLES	240	182	178	4	28		14	224	-16
11 AQUISITIONS									
12 AQUISITIONS	615	549	246	3	39	17		909	-10
13 TRAVAUX DE VRD	330								-330
14 TRAVAUX DE	5 742	2 800	2 058	743	1 237	1 759	153	5 950	208
15 HONORAIRES SUR	853	519	332	187	162	110	12	804	-50
17 REMUNERATION	1 127	754	625	129	138	155	71	1 119	φ
18 FRAIS DIVERS	308	26	89	30	106	33	20	586	-22
19 TVA PERDUE									
20 FONDS DE									
21 FRAIS FINANCIERS	127	51	51		32	54	က	140	13
22 FRAIS FINANCIERS	52	39	17	21	11	2		52	
27 FRAIS DE	96	25	1	24	34	47		106	11
RECETTES	9 491	5 203	4 171	1 033	950	2 596	238	9 287	-205
30 LOYERS									
50 VENTES DE	2 031	1 115	799	317	140	770	-73	1 952	6/-
51 VENTES AU									
52 VENTES DE	928	388	252	137	286	276		950	8-
53 SUBVENTIONS	5 045	2 770	2 470	300	528	1 284	611	4 923	-122
54 SUBVENTIONS									
55 PARTICIPATIONS	1 433	901	635	592	596	592		1 433	
56 PRODUITS	18	22	6	13				22	4
57 PARTICIPATION									
58 PRODUITS DIVERS	9	9	9					9	
FINANCEMENT		206	834	-328	-333	-173			
AMORTISSEMENTS	1 000	464	166	328	333	173		1 000	
60 EMPRUNTS	1 000	489	161	328	338	173		1 000	
62 AVANCES									
		S	2		5-				
MOBILISATIONS	1 000	1 000	1 000					1 000	
70 EMPRUNTS	1 000	1 000	1 000					1 000	
72 AVANCES									
73 AVANCES SOCIETE									
76 TVA									
77 ENCAISSEMENT									
TRESORERIE			330	2	-479	-233	1	1	

2.5. BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE – DETAILS PAR SOUS OPERATIONS

Voir Annexes

- Bilans prévisionnels actualisés par sous opération

3. PRE-FINANCEMENT

3.1. Prefinancement – Emprunts et avances

Conformément aux orientations validées avec le concédant, un emprunt bancaire de 1M€ a été mobilisé 2023 sur une période de 36mois et au taux de 2,98%.

Les besoins de trésorerie de la concession en 2024 ont été couverts par cet emprunt sur une partie de l'année puis par les fonds propres de la société générant des frais financiers.

3.2. SITUATION DE TRESORERIE

Au 31/12/2024, la trésorerie de l'opération est de 2k€. La perspective montre une terminaison d'année 2025 avec un solde de trésorerie négatif à hauteur de 479k€ et une perspective 2026 similaire avec un déficit de trésorerie autour de 230k€.

Il reste toutefois relativement ponctuel et lié principalement à l'opération FLEURY. Il est envisagé de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face à ce besoin.

4. PROPOSITIONS D'APPROBATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver le présent CRAC au 31 décembre 2024 et notamment son bilan prévisionnel actualisé,
- o D'approuver la liste des acquisitions et celle des cessions de l'année 2024

Annexes:

Liste des acquisitions et des cessions au 31/12/2024

evitallisation du cen	tre-bourg de LODEVE					
suivi des acquisitio	ons foncières et immobilières					
salvi des acquisition	Jiis folicieres et militobilieres					
Sous-opération :	Ref c adastre :	Adresse	Ancien propriétaire	Prix HT:	Date PSV/PUV :	Date AA :
	AD 100	Orus de l'ancien cellege	CO FUNDA	35 100 €		45/12/2010
SAINT PIERRE	AB 18b	9 rue de l'ancien collège	SCI SUNIA	1600€		16/12/2019 jugement du
	AB 187	7 rue de l'ancien collège	Mr MASSIP + part indivis	1 750 €		19/10/2022
	AB 188	5 rue de l'ancien college	Mr KEYI + Mme VIDAL			jugement du 23/11/2022
	1,004		00.04			20/40/2047
DIACE DILMARCHE						30/10/2017 30/10/2017
F DACE DO WARCHE						05/03/2018
	AB 347		Commune de Lodeve	16		03/03/2018
FLEURY	AB 452 AB 454 AB 453	32 grand rue et impasse Millet	EPF Occitanie (portage)	119 748 €	NOTA: acquisition avec minoration foncière de 201 767€)	14/12/2023
	AB 522 (ICARE)	LOT n°6 (magasin) et LOT n°10 (WC) , 20 gd rue	SCI VEVA KS	55 000 €	04/09/2020	03/12/2020
	AB 492 (brocante)	LOT n°4, 6 gd rue	Mme ROQUE-ROCA	55 000 €		14/06/2022
COMMERCES	AB 492 (Parfumerie)	LOT n°2, 6 gd rue	Mr BRUN	36 000 €	06/12/2019	02/09/2020
	AB 420 (local adjacent Cricribroc)	LOT n°2, 16 gd rue	M.Millot	36 000 €	17/09/2022	15/09/2023
	AB 420 (Cricribroc)	LOT n°1 , 16 gd rue	Mme Vichard	100 000 €	15/09/2022	15/09/2023
suivi des cessions						
Sous-opération ·	Produit vendu :	Programmation	Acquéreur :	Prix HT ·	Date PSV ·	Date AA:
ous operation.						
SAINT PIERRE	LOGEMENT T3-02 R+2	VIR ANAH	Mme Van Dale	90 047€	03/08/2023	17/04/2024 27/05/2024
	LOGENIENT 13-03 Kr3 T LOT II 4 Gdfdge	IVIII AIVAII	IVIIIIE NOUSIIIE	55 055€	1-1/04/2024	21/03/2024
PLACE DU MARCHE	1 rez commercial 9 Logements (VEFA sociale)	Commerce PLUS/PLAI	ANCT HERAULT LOGEMENT	252 511 € 787 831 €	10/07/2019	18/04/2023 07/02/2022
FLEURY	1 rez commercial	Commerce	ANCT			
	13 logerilens	VIIVAINAE	<u> </u>			
COMMERCES	AB 522 (ICARE) AB 492 (brocante)	Commerce Commerce	ANCT ANCT	60 849 €		29/07/2024
			4	75 979 €		29/07/2024
	evitallisation du cen esuivi des acquisitie sous-opération: SAINT PIERRE PLACE DU MARCHE FLEURY COMMERCES SAINT PIERRE PLACE DU MARCHE PLACE DU MARCHE FLEURY	AB 186 SAINT PIERRE AB 187 AB 188 PLACE DU MARCHE AB 241 AB 244 AB 547 FLEURY AB 452 AB 453 AB 453 AB 492 (Incart) AB 493 (Incart) AB 494 (Incart) AB 495 (Incart) AB 496 (Incart) AB 497 (Incart) AB 498 (Incart) AB 498 (Incart) AB 499 (Incart) AB	evitallisation du centre-bourg de LODEVE suivi des acquisitions foncières et immobilières Sous-opération: Ref c adastre: Adresse Adre	evitallisation du centre-bourg de LODEVE 2 suivi des acquisitions foncières et immobilières Sous-opération: Ref cadastre: Adresse Ancien propriétaire AB 186 9rue de l'ancien collège SCI SUNIA AB 187 7rue de l'ancien collège Mr KEYI + Mme VIDAL AB 188 5rue de l'ancien collège Mr KEYI + Mme VIDAL AB 188 5rue de l'ancien collège Mr KEYI + Mme VIDAL CD 34 AB 241 CD 34 AB 241 CD 34 AB 247 Commune de Lodève FLEURY AB 452 Millet AB 453 Commune de Lodève AB 453 Commune de Lodève AB 452 (ICARE) 10 CT n°2 (magasin) et LOT n°10 (WC), 20 get rue AB 452 (ICARE) LOT n°2, 6 get rue AB 453 (ICARE) LOT n°2, 16 get rue AB 454 (ICARE) LOT n°2, 16 get rue AB 455 (ICARE) LOT n°2, 16 get rue AB 456 (ICARE) LOT n°2, 16 get rue AB 457 (ICARE) LOT n°2, 16 get rue AB 458 (ICARE) LOT n°2, 16 get rue AB 459 (ICARE) LOT n°3, 16 get rue AB 450 (ICARE) LOT n	Example Prix HT Prix	Exercised Processes Proc

Autres Annexes:

Bilans prévisionnels actualisés par sous opération

CR AME100061 LODEVE RHI THIRORI ILOT 1 ST PIERRE Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024

	Bilan	Engagements	Réalisé	Fin 2023	2024	2025	2026	2027	Bilan	in .	
Intitulé	Approuvé	Engagé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart	Commentaire
RESHITAT	-74	-166	-100	-75	-25	09		-10	-50	24	
DEPENICEC	1 200	1 261	1 240	001	671	200		PH C	1 2/E	1	
THING PIN PO	500 1	100 1	1 240 C3	660	140	42		OT	CHC 1	111-	
EI UDES PEALABLES	79	89	79	79					79		
AQUISI I IONS											
AQUISITIONS	69	99	62	62		7			69		
TRAVAUX DE VRD											
TRAVAUX DE	266	961	968	352	544	9/			972	-55	
HONORAIRES SUR	145	138	135	87	49	5			141	4	
REMUNERATION	51	74	45	21	25	m			49	-5	
FRAIS DIVERS	52	29	29	16	13			10	39	-13	
TVA PERDUE											
FONDS DE											
FRAIS FINANCIERS		7									
FRAIS FINANCIERS											
FRAIS DE	13	17	11		11	2			13		
RECETTES	1 314	1 195	1 140	523	617	154			1 294	-20	
LOYERS											
VENTES DE	317	317	317		317				317		
VENTES AU											
VENTES DE											
SUBVENTIONS	866	877	823	523	300	154			826	-20	
SUBVENTIONS											
PARTICIPATIONS											
PRODUITS		1									
PARTICIPATION											
PRODUITS DIVERS											
FINANCEMENT			-5	-5		2					
AMORTISSEMENTS		40	5	2		-5-					
EMPRUNTS											
AVANCES											
AVANCES SOCIETE											
TVA											
REMBOURSEMENT		40	2	2		-5					
MOBILISATIONS		40									
EMPRUNTS		35									
AVANCES											
AVANCES SOCIETE											
TVA											
ENCAISSEMENT		5									

CR AME100062 LODEVE RHI THIRORI - ILOT 2 VIDAL Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024

#D	Bilan	Engageme	Realise	FIN 2023	2024						7	2072					2020	7707	Diali	
Intitulé	Approuvé	Engagé	Total	Année	Année	janvier	février	mars	avril	mai	juin jui	juillet a	août septembre	octobre	novembre décembre	Année	Année Ar	Année Nouv	Nouveau Ecart	Commentaire
RESULTAT		-78	-136	-131			-16				9				-10				-161 21	
EPENSES		2 075	2 033	2 028	2		16				9				10	33		2.0		
ET UDES PEALABLES	23	23	23	23															23	
AQUISITIONS																				
AQUISITIONS	47	47	47	47															47	
TRAVAUX DE VRD																				
TRAVAUX DE	1 672	1 680	1 657	1 665	8 -													16	657 -15	
HONORAIRES SUR	200	193	179	170	6		16									16		1	955	
MUNERATION	78	81	9/	9/												-				
FRAIS DIVERS	56	20	49	46	4										10	10			59 4	
TVA PERDUE																				
NDS DE																				
FRAIS FINANCIERS																				
FRAIS FINANCIERS																				
FRAIS DE	11	П	1	П							9					9			7	
RECETTES	1 905	1 997	1 897	1 897										8		8		1 9	05	
LOYERS																				
VENTES DE	799	799	799	799														7	799	
NTES AU																				
VTES DE	252	252	252	252														2	252	
SUBVENTIONS	848	941	840	840										8		8		8	48	
SUBVENTIONS																				
PARTICIPATIONS																				
PRODUITS																				
PARTICIPATION																				
PRODUITS DIVERS	9	9	9	9															9	
FINANCEMENT																				
ANCES																				
AVANCES SOCIETE																				
TVA																				
REMBOURSEMENT																				
BILISATIONS																				
EMPRUNTS																				
AVANCES																				
AVANCES SOCIETE																				
TVA																				
ENCAISSEMENT																				

[Défaut:SB00078.SB]

CR AME100063 LODEVE RHI THIRORI ILOT 3 - R.EURY Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024

TERRITORE 34	Bilan	Engagements	Réalisé	Fin 2023	2024	2025	2026	2027	Bilan		
Intitulé	Approuvé	Engagé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart	Commentaire
RESULTAT	230	-1 216	475	009	-124	-1 010	387	324	178	-52	
DEPENSES	3 267	2 928	361	237	124	1 131	1 729	213	3 434	-133	
ETUDES PEALABLES	87	89	51	47	4	20			71	-16	
AQUISITIONS											
AQUISITIONS	140	135	131	131					131	<u>ი</u>	
TRAVAUX DE VRD	330	4								-330	
TRAVAUX DE	2 308	2 242	6		6	882	1 536	153	2 584	275	
HONORAIRES SUR	359	290	139	55	84	94	74	12	318	-41	
REMUNERATION	132	75	6	4	5	43	29	8	127	-Ċ-	
FRAIS DIVERS	159	46	6		6	89	11	40	128	-31	
TVA PERDUE											
FONDS DE											
FRAIS FINANCIERS											
FRAIS FINANCIERS											
FRAIS DE	52	29	13		13	21	42		9/	24	
RECETTES	3 797	1 712	837	837		121	2 117	238	3 612	-185	
LOYERS											
VENTES DE	916					140	770	-73	837	-79	
VENTES AU											
VENTES DE	176						172		172	-5	
SUBVENTIONS	2 705	1 712	837	837		-19	1 175	611	2 603	-102	
SUBVENTIONS											
PARTICIPATIONS											
PRODUITS											
PARTICIPATION											
PRODUITS DIVERS											
FINANCEMENT											
AMORTISSEMENTS											
EMPRUNTS											
AVANCES											
AVANCES SOCIETE											
TVA											
REMBOURSEMENT											
MOBILISATIONS											
EMPRUNTS											
AVANCES											
AVANCES SOCIETE											
TVA											
ENCAISSEMENT											
TRESORERIE				115	114	-534	-147	178	178		

CR AME100064 LODEVE RHI THIRORI - 6 IMMEUBLES Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024

Bilan Approuvé	Réalisé Total	Fin 2023 Année	2024 Année	2025 Année	2026 Année	2027 Année	Bilan Nouveau
	-14	-14				-15	-29
2 8	14	4-1				CT 4-	28
						-	
1	1	1					T
		-17	-17	-14	-14	-29	-29

[Défaut:SB00080.SB]

CR AME100069 LODEVE COMMERCES Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024

Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Année janvier mars avril mai juillet août septembre octobre novembre décembre Année Année Année Nouveau Ecart -392 -391 -264 -1124 -3 -3 -40 -48 -43 -40 -35 55 58 94 127 -10 -102 70 145 -10 -375 15 16 -275 16 -275 16 -275 -275 16 -275 -275 16 -275 -275 16 -275 -275 16 -275
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Année Année Année Janvier février mars avril mai juillet août septembre octobre novembre décembre Année A
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Année Année Année Janvier février mars avril mai juillet août septembre octobre novembre décembre Année A
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Année Janvier février mars avril mai juin juillet août septembre octobre novembre Année Année Janvier février mars avril mai juin juillet août septembre octobre novembre Année Année -322 -391 -264 -114 -3 -3 -40 -48 -43 -40 -35 55 58 94 127 -10 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 48 43 40 35 35 37 1 8 8 8 40 32 32 32 32 32 35 35 35 35 8 8 8 8
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Année Janvier février mars avril mai juin juillet août septembre octobre novembre décembre -392 -391 -264 -1124 -3 -3 -40 -40 -40 -48 -43 -40 -35 55 58 94 127 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 48 43 40 35 35 37 1 83 40 32 32 32 32 32 35 37 1 8
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Année Janvier février mars avril mai juillet août septembre octobre -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -40 -40 -48 -43 -40 -35 -35 58 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 40 48 43 40 35 35 37 40 32 32 32 3 40 40 48 43 40 35 35 37
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Année Janvier février mars avril mai juillet août septembre octobre -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -40 -40 -48 -43 -40 -35 -35 58 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 40 48 43 40 35 35 37 40 32 32 32 3 40 40 48 43 40 35 35 37
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engage Total Année Année janvier février mars avril mai juin juillet août septembre -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -40 -48 -43 -40 -35 -35 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 48 43 40 35 35 40 32 32 32 32 3 40 48 43 40 35 35
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 2025 Approuvé Engagé Total Année janvier février mars avril mai juin juillet août -392 -391 -264 -1124 -3 -3 -40 -40 -48 -43 -40 -35 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 48 43 40 35 40 32 32 32 32 3 40 48 43 40 35
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engagé Total Année Janvier février mars avril mai juin juillet -392 -391 -264 -140 -124 -3 -4 -40 -48 -43 -40 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 48 43 40 40 32 32 32 3 40 48 43 40
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Fin 2023 2024 Année janvier février mars avril mai juin -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -40 -40 -48 -43 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 40 48 43 40 32 32 32 3 40 40 48 43
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engagé Total Année Janvier février mars avril 1 -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -40 -40 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 40 40 32 32 32 32 3 40 40
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engagé Total Année Année janvier février mars avril -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -40 -40 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 40 40 32 32 32 32 3 40 40
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engagé Total Année Année janvier février mars -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -40 1 415 1 007 670 409 261 3 3 40 40 32 32 32 3 40
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engagé Total Année Année janvier février n -392 -391 -264 -140 -124 -3 -3 -3 1 415 1 007 670 409 261 3 3 3 40 32 32 32 3 3 3
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engagé Total Année Année janvier -392 -391 -264 -140 -124 -3 1 415 1 007 670 409 261 3 40 32 32 32 32
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 2024 Approuvé Engagé Total Année Année -392 -391 -264 -140 -124 1 415 1 007 670 409 261 40 32 32 32
Bilan Engageme Réalisé Fin 2023 Approuvé Engagé Total Année -392 -391 -264 -140 1 415 1 007 670 409 40 32 32 32
Bilan Engageme Réalisé Approuvé Engagé Total -392 -391 -264 1 415 1 007 670 40 32 32
Bilan Engageme
Approuvé -392 1 415 40
ALABLES
Intitulé RESULTAT DEPENSES 0 ETUDES PEALABLES

[Défaut:SB00085.SB]

CR AME1000610 LODEVE AUTRES DEPENSES Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024

TERRITOIRE 34	Bilan	Réalisé	Fin 2023	2024	2025	2026	2027	Bilan	an	
Intitulé	Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart	Commentaire
RESULTAT	448	225	56	169	147	133	-65	440	6-	
DEPENSES	1 003	869	288	110	119	133	9	1 016	13	
10 ETUDES PEALABLES										
,										
12 AQUISITIONS										
13 TRAVAUX DE VRD										
15 HONORAIRES SUR										
	824	609	250	68	9/	77	62	824		
19 TVA PERDUE										
	127	51	51		32	54	m	140	13	
22 FRAIS FINANCIERS	52	39	17	21	11	2		52		
	1 451	923	644	279	799	792		1 455	4	
30 LOYERS										
52 VENTES DE										
	1 433	901	635	792	596	790		1 433		
	18	22	6	13				22	4	
FINANCEMENT		511	839	-328	-338	-173				
AMORTISSEMENTS	1 000	489	161	328	338	173		1 000		
	1 000	489	161	328	338	173		1 000		
63 AVANCES SOCIETE										
67 REMBOURSEMENT										
MOBILISATIONS	1 000	1 000	1 000					1 000		
70 EMPRUNTS	1 000	1 000	1 000					1 000		
72 AVANCES										
77 ENCAISSEMENT										

[Défaut:SB00086.SB]

CR AME10006 LODEVE CONSOLIDATION Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2024

	Ecart		-204	-16		-10	-330	208	-20	<u>ထ</u> ှ	-22			13		11	-205	Î	6/-	φ	-122			4														
Bilan	Nouveau		9 286	224		909		2 950	804	1 119	286			140	25	106	9 287		1 952	950	4 923		1 433	22		9		1 000					1 000	1 000				1
2027	Année	234	304	14				153	12	71	20			3			538	G	-/3		611																	1
2026	Année	418	2 177			17		1 759	110	155	33			54	2	47	2 596	i i	0//	926	1 284		799				-173	173	CIT									-233
2025	Année	-838	1 788	28		39		1 237	162	138	106			32	11	34	950		140	286	258		266				-333	333	OCC.			-5						479
2024	Année	-109	1 141	4		3		743	187	129	30				21	24	1 033	ī	31/	137	300		799	13			-328	328	020									2
Fin 2023	Année	295	3 876	178		546		2 058	332	625	89			51	17	1	4 171	C	66/	252	2 470		635	6		9	834	160	101			2	1 000	1 000				390
Réalisé	Total	186	5 017	182		549		2 800	519	754	97			51	39	25	5 203		1 115	388	2 770		901	22		9	206	494	2			2	1 000	1 000				
Bilan	Approuvé	1	9 490	240		615	330	5 742	853	1 127	308			127	52	96	9 491		2 031	958	5 045		1 433	18		9		1 000					1 000	1 000				
TERRITOIRE 34	Intitulé	RESULTAT	DEPENSES	ETUDES PEALABLES	AQUISITIONS	AQUISITIONS	T RAVAUX DE VRD	TRAVAUX DE	HONORAIRES SUR	REMUNERATION	FRAIS DIVERS	TVA PERDUE	FONDS DE	FRAIS FINANCIERS	FRAIS FINANCIERS		RECETTES	LOYERS	VENTES DE	VENTES DE	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS	PARTICIPATIONS	PRODUITS	PARTICIPATION	PRODUITS DIVERS	FINANCEMENT	AMOKI ISSEMENTS EMDDIINTS	AVANCES	AVANCES SOCIETE	TVA	REMBOURSEMENT	MOBILISATIONS	EMPRUNTS	AVANCES	AVANCES SOCIETE	TVA	TRESORERIE